
Présidence : Irlande

920ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 12 juillet 2012

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 30
Reprise : 14 h 35 (lundi 16 juillet 2012)
Clôture : 15 h 30

2. Président : Ambassadeur E. O'Leary
Mme M. Feeney

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances à la Fédération de Russie à l'occasion des inondations survenues récemment à Krasnodar, en Fédération de Russie, ainsi que de l'accident d'autocar qui s'est produit en Ukraine le 7 juillet 2012.

Avant d'aborder l'ordre du jour le lundi 16 juillet 2012, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Rüdiger Lüdeking.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE POUR LES
MINORITÉS NATIONALES**

Président, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCNM.GAL/1/12 OSCE+), Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/701/12), Fédération de Russie (PC.DEL/714/12 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/699/12), Suisse (PC.DEL/692/12 OSCE), Kazakhstan, Géorgie (PC.DEL/723/12 OSCE+), Albanie (PC.DEL/693/12 OSCE+), Ukraine, Moldavie (PC.DEL/711/12

OSCE+), Serbie (PC.DEL/708/12 OSCE+), ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/709/12 OSCE+), Lettonie, Kirghizistan, Estonie (PC.DEL/717/12), Lituanie (PC.DEL/710/12 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Question examinée au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'AUDIT

Président, Vérificateur extérieur de l'OSCE, Président du Comité d'audit, Fédération de Russie (PC.DEL/712/12 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/695/12) (PC.DEL/696/12), Ukraine, Royaume-Uni (PC.DEL/698/12 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1043 (PC.DEC/1043) sur le rapport financier et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et sur le rapport du vérificateur extérieur ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) « *Élections présidentielles* » prévues dans le Haut-Karabakh le 19 juillet 2012 : Azerbaïdjan (PC.DEL/704/12), Arménie, Chypre-Union européenne
- b) *Droits de l'homme et libertés fondamentales en Biélorussie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/691/12), Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/707/12/Rev.1), Canada (PC.DEL/720/12), Biélorussie, Président
- c) *Enquêtes sur les crimes de haine en Allemagne* : Turquie (PC.DEL/700/12), Allemagne
- d) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine,

l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/703/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/694/12)

- e) *Projet d'amendements de la législation sur les ONG en Fédération de Russie* : Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/702/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/697/12), Fédération de Russie (PC.DEL/713/12)
- f) *Dix-septième anniversaire du massacre de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine)* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/719/12), Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/716/12), Fédération de Russie (PC.DEL/722/12), Turquie, Président, Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/725/12)
- g) *Élections législatives prévues en Géorgie en octobre 2012* : Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/715/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/718/12), Géorgie (PC.DEL/724/12 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Visite effectuée par la Ministre d'État irlandaise aux affaires européennes, Mme L. Creighton, au Monténégro et en Bosnie-Herzégovine du 5 au 9 juillet 2012* : Président (CIO.GAL/91/12)
- b) *Réunion au format de négociation à 5+2 sur le règlement du conflit transnistrien tenue à Vienne les 12 et 13 juillet 2012* : Président (CIO.GAL/91/12)

- c) *Deuxième réunion extraordinaire du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI) tenue à Zardiantkari le 14 juillet 2012 : Président (CIO.GAL/91/12)*

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Participation du Secrétaire général à la vingt et unième Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenue à Monaco du 5 au 9 juillet 2012 : Directeur de l'administration et des finances*
- b) *Réunion régionale des chefs de mission pour l'Europe du Sud-Est tenue à Pristina les 3 et 4 juillet 2012 : Directeur de l'administration et des finances*
- c) *Projet relatif à l'élimination des stocks de mélange en Ukraine : Directeur de l'administration et des finances*

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Adieux à la Représentante permanente de la Suède, l'Ambassadrice V. Bard-Bringéus, et à la Représentante permanente de la Belgique, l'Ambassadrice G. Renaux : Président, Suède, Belgique (PC.DEL/706/12 OSCE+)*
- b) *Élections législatives prévues en Biélorussie le 23 septembre 2012 : Biélorussie (PC.DEL/721/12)*
- c) *Quatorzième Conférence sur les médias en Asie centrale tenue à Achgabat les 5 et 6 juillet 2012 : Turkménistan*
- d) *Forum mondial de lutte contre le terrorisme – Conférence de haut niveau sur les victimes du terrorisme, tenue à Madrid les 9 et 10 juillet 2012 : Espagne (annexe)*
- e) *Résolution sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet, adoptée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à sa vingtième session, tenue le 5 juillet 2012 : Suède (également au nom de la Turquie et des États-Unis d'Amérique)*
- f) *Vingt et unième Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenue à Monaco du 5 au 9 juillet 2012 : Assemblée parlementaire de l'OSCE*

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 juillet 2012 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/920

12 July 2012

Annex

FRENCH

Original: SPANISH

920ème séance plénière

PC Journal No 920, point 8 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'informer le Conseil permanent que la Conférence de haut niveau sur les victimes du terrorisme, organisée dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, a eu lieu à Madrid les 9 et 10 juillet.

Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme est, comme chacun sait, un forum ouvert de dialogue et de discussion en faveur de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre général de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies à laquelle l'OSCE a manifesté son soutien dans la Déclaration ministérielle de novembre 2007.

Il convient de rappeler que, dans cette Déclaration ministérielle, il est dit au paragraphe 24 que « L'OSCE continuera à traiter la question de la solidarité avec les victimes du terrorisme, en s'appuyant notamment sur la Décision No 618 du Conseil permanent sur la solidarité avec les victimes du terrorisme et en prenant note de la Réunion de haut niveau sur les victimes du terrorisme, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2007. »

Monsieur le Président,

En choisissant Madrid pour accueillir la Conférence de haut niveau sur les victimes du terrorisme, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a reconnu l'expérience de l'Espagne et son rôle moteur dans le traitement des victimes du terrorisme ainsi que sa contribution décisive à la lutte contre cette menace pour la sécurité des personnes et des États.

Pendant deux jours, des experts de 30 pays touchés par le fléau du terrorisme et d'organisations internationales ont échangé données d'expérience et bonnes pratiques s'agissant du travail entrepris par les administrations nationales pour soutenir les victimes du terrorisme et leur venir en aide.

Cette conférence a permis à des victimes du terrorisme et à des représentants d'associations de victimes de sensibiliser les experts aux divers moyens par lesquels elles peuvent contribuer à lutter contre le discours extrémiste et prévenir le terrorisme en général.

Les thèmes abordés dans les exposés étaient les suivants : i) modèles de soutien et d'assistance aux victimes du terrorisme dans ses manifestations nationales et internationales ; ii) rôle des victimes et des associations de victimes dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent ; iii) création de fédérations d'associations de victimes et interaction entre l'État et ces associations ; iv) médias et victimes du terrorisme ; et v) activités de suivi convenues dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

La Déclaration de Madrid sur les victimes du terrorisme, qui présente les principaux résultats de la Conférence et un plan d'action, a été approuvée à l'unanimité à la dernière séance. Le texte complet en a été distribué hier, 11 juillet, sous la référence SEC.DEL/213/12 dans le souci d'une meilleure information des délégations.

Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir joindre le texte de la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci.

920ème séance plénière

PC Journal No 920, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1043
RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011
ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR**

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier qu'il a approuvé le 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96), notamment de l'Article 7.05 et de l'alinéa e) de l'Article 8.06, ainsi que de l'alinéa b) de la cinquième étape de sa Décision No 553 sur le processus d'élaboration du budget unifié de l'OSCE,

Réaffirmant l'importance d'une pleine transparence et responsabilité dans le fonctionnement de l'OSCE et se félicitant des progrès réalisés par le Secrétariat en ce qui concerne l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public,

Prenant note du rapport financier et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que du rapport du Vérificateur extérieur (PC.ACMF/37/12 du 21 juin 2012),

Exprimant sa gratitude au Vérificateur extérieur, la Cour des comptes de l'Ukraine, pour le travail effectué,

Prenant note de l'opinion non modifiée sur la vérification des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011,

1. Accepte le rapport financier et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
2. Prie le Secrétaire général d'établir un plan de travail pour assurer le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur extérieur dans son rapport pour 2011 et de le présenter au Comité consultatif de gestion et finances le 31 octobre 2012 au plus tard. Prie en outre le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé, par l'intermédiaire du Comité consultatif de gestion et finances, de la mise en œuvre de ce plan, en tenant compte des orientations fournies par ledit Comité.